

## FORMATION AU DIPLÔME D'ÉTAT « ENTRAINEUR DE CANOË-KAYAK EN EAU VIVE » SESSION : 2019 - 2020

### CADRE GÉNÉRAL

Le Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS) est un diplôme homologué au niveau III (Bac + 2/3). Il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle de coordination et d'encadrement à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.

### SPÉCIFICITÉ DE L'OFFRE DE FORMATION FFCK - CREPS TOULOUSE

La FFCK et le CREPS de Toulouse se sont associés pour mettre en commun leurs compétences et organiser un DEJEPS « Perfectionnement Sportif » mention Canoë-Kayak et Disciplines Associées Eau Vive.

Ce diplôme d'Etat d'entraîneur en eau vive est proposé pour répondre aux attentes des structures affiliées à la FFCK, en matière d'entraînement et de formation des jeunes pagayeurs.

Les emplois sur les clubs N1-N2 en Slalom et en Descente, les clubs Excellence et les structures du niveau 2 du Programme d'Accession au Haut Niveau sont particulièrement visés.

Les intervenants concernant les compétences liées à l'entraînement seront des entraîneurs nationaux et des cadres du haut-niveau de la FFCK.



### LES COMPÉTENCES ET PRÉROGATIVES À L'ISSUE DE LA FORMATION

Les compétences visées dans la formation sont les suivantes :

- Concevoir des programmes de perfectionnement sportif en canoë-kayak et disciplines associées en eau vive, en particulier des cycles d'entraînement ;
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet de développement en canoë-kayak et disciplines associées ;
- Conduire une démarche de perfectionnement sportif en canoë-kayak et disciplines associées en eau vive et encadrer la discipline en sécurité y compris au-delà de la classe III ;
- Conduire des actions de formation de cadres en canoë-kayak et disciplines associées.

Le titulaire du diplôme aura les prérogatives d'entraînement et d'enseignement en milieu spécifique (classe IV et +). Ses missions principales seront les suivantes :

- Assurer l'entraînement dans les associations, les centres locaux, régionaux d'entraînement ou pôles espoirs ;
- Participer à des actions de formations fédérales ou de niveau IV ;
- Contribuer au développement du canoë-kayak et des disciplines associées ;
- Participer à l'ensemble des actions de l'Equipe Technique Régionale ;
- Des accès à la fonction publique par la voie de concours (jusqu'à la catégorie B) sont possibles.

## LE PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'INSCRIPTIONS :

- Avoir 18 ans minimum ;
- Etre un pratiquant expérimenté en Descente et/ou Slalom (niveau Pagaie Rouge à l'entrée en formation) ;
- Etre titulaire du diplôme de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ;
- Justifier d'une expérience d'encadrement en autonomie en canoë-kayak de 600 heures ou de trois saisons sportives ;
- Etre capable de justifier d'une participation en embarcation monoplace, à deux compétitions de niveau régional ou de premier niveau national, dans 2 milieux différents dont une au moins en eau vive ;
- Posséder une attestation de réussite à un test de 100 mètres en nage libre avec départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur.

## CALENDRIER ET VOLUME DE LA FORMATION

*La formation se déroulera du 2 septembre 2019 au 25 septembre 2020 et totalisera 1 200 heures pour un parcours complet de formation initiale (700 h de formation en centre et 500 h de formation en alternance).*

La formation est construite sur le principe de l'alternance et organisée en 700 heures en centre de formation et 500 heures en club ou structure fédérale appropriée. Découpée en 4 unités capitalisables, la formation fera l'objet d'une évaluation certificative.

Les semaines de formations UC1 et UC2 se dérouleront au CREPS de Toulouse. Les semaines UC3 et UC4 auront lieu sur l'ensemble des pôles France, le siège de la FFCK, les stages nationaux...

*Les tests d'entrée se dérouleront du 24 juin au 28 juin 2019.* Ils permettront de sélectionner les stagiaires et de définir avec le stagiaire son parcours individualisé de formation.

En effet des allègements à l'issue des entretiens de positionnement sont envisageables. Une forte prise en compte du statut de Sportif de Haut Niveau sera mise en place.

*La date limite d'inscription est fixée au 24 mai 2019. Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site du CREPS de Toulouse : [www.creps-toulouse.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.creps-toulouse.jeunesse-sports.gouv.fr)*



## LES FRAIS PÉDAGOGIQUES :

Le coût de la formation est spécifique à chaque statut. Tarif sur demande de devis. Des aides financières sont envisageables et dépendent des statuts des stagiaires : se renseigner **le plus tôt possible** auprès du CREPS de Toulouse (cf. contact ci-dessous).

## CONTACTS POUR RENSEIGNEMENTS ET DEMANDE D'INSCRIPTION :



**CREPS Toulouse**  
**Philippe VUITTON**  
Coordinateur des DEJEPS CK  
05 62 17 90 41

[philippe.vuitton@creps-toulouse.sports.gouv.fr](mailto:philippe.vuitton@creps-toulouse.sports.gouv.fr)



**Fédération Française de Canoë Kayak  
et Sports de Pagaie**  
**Renaud DOBY**  
Coordinateur des DEJEPS  
01 45 11 08 57 / [rdoby@ffck.org](mailto:rdoby@ffck.org)